

Vivre à VILLERON



La future résidence Emile Lecerf



Retrouvez l'ensemble des informations
et actualités de la commune de Villeron sur :
villeron.fr





SOMMAIRE

- p 2-3** Édito
- p 4-5** Vie scolaire
et Centre de loisirs
- p 5-8** Vie en société
- p 8-9** Communauté
d'agglomération
- p 9-10** Travaux
- p 10-11** Vie associative
- p 12** Infos communales

Titre du Journal :
VIVRE à VILLERON

Périodicité : Janvier, juin, Octobre

Directeur de la publication :
Dominique KUDLA

Comité de rédaction :

Sylvie MORAT et Benoît BAZIER

Imprimeur : J.B. Impressions,
60 128 Plailly

ÉDITORIAL



Chers administrés,

Depuis mon dernier éditorial, peu de mois se sont écoulés. Toutefois, notre quotidien s'est trouvé fortement bouleversé plongeant notre économie, nos activités et de nombreuses familles dans la tourmente.

Cela m'inspire des sentiments contrastés que j'ai traduits par deux billets d'humeur.

Billet de mauvaise humeur

« Tout n'est pas dû.

Les résultats d'une étude menée par le Centre de recherches politiques de Sciences Po, montrent que : 62% de la population n'est pas contente de la manière dont la crise du Covid est gérée. Contre 39% en Angleterre, 30% en suède et 26% en Allemagne.

Quelle ingratitude, au fond !

Quel pays en effet, a mis en place des mesures de chômage partiel pour 10 millions de salariés ? Quel pays a rapatrié 160 000 de ses concitoyens bloqués partout dans le monde ? Serions-nous devenus le seul pays au monde où l'on ne remercie pas les bienfaits, mais où l'on considère que tout est dû ?

Le retour à la réalité sera douloureux pour ceux qui ont profité du système, alors que d'autres nous ont permis de vivre voire, de survivre»

Billet de bonne humeur

Merci, merci aux salariés de la commune attachés au scolaire qui, la semaine précédant la rentrée, étaient présents pour nettoyer et aménager les locaux. A nos deux agents techniques qui n'ont jamais cessé leur activité, ainsi que nos secrétaires qui ont effectué des permanences afin de pouvoir assurer la reprise sans heurts.

Quant aux enseignants, la majorité a su s'organiser pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles et continuer à dispenser les cours à distance pour ceux dont les parents ont choisi de rester confinés...

Cette pandémie a remis en question beaucoup de choses.

La première pour les élus, avec le retard apporté à la mise en place des nouveaux conseils municipaux qui aurait pu avoir une incidence sur le vote des taxes et du budget et a obligé les anciens élus à poursuivre un mandat qu'ils avaient choisi d'interrompre ou pire, alors qu'ils n'étaient pas réélus.

Dans mon éditorial de janvier j'avais retracé la carrière d'André TOULOUSE Maire de Roissy en France et de Patrick RENAUD Président de la Communauté de Communes Roissy Pays de France qui avaient fait le choix de passer la main.

Las, ils poursuivent, avec leur conviction toujours intacte, à assurer la maintenance du service public. Chapeau !

A Villeron, afin de ne pas grever notre budget, et par souci de justice, nous avons pris l'option de ne distribuer des masques dans un premier temps qu'à nos salariés, aux enseignants et aux enfants qui fréquentent l'école, ainsi qu'à leurs parents, sachant qu'ils sont maintenant en vente.

Vous comprendrez aisément que les travaux dans l'école maternelle ont souffert du confinement, même si certains ont pu être effectués avec des effectifs plus que réduits, pas plus de deux salariés.

Malgré tout avec la bonne volonté des uns et des autres, nous avançons.

Nous avons également pu entretenir les espaces verts grâce, à l'entreprise Nature et Paysages.

Les réunions de concertation pour essayer de valider le projet de ligne LGV Roissy Picardie ont été closes le 18 février.

Nous avons eu en mairie de Villeron le 12 mars, une réunion de travail avec les représentants du syndicat agricole du Pays de France et du service foncier de la Chambre d'agriculture de la région Ile de France, ainsi que Monsieur BAYLE de réseau SNCF.

Le confinement a gelé le débat.

Nous restons attentifs, mais dans l'attente de nouvelles réunions.

Je conclurai en remerciant Nicolas PAVIL, Directeur Général Adjoint de la Communauté d'Agglomération pour son engagement pendant cette période délicate, ainsi que Philippe TISSIER, Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise et Madame Valérie PECRESSE Présidente de la Région Ile de France qui ont fait le maximum pour nous produire des masques, tant médicaux qu'en tissu.

Depuis le lundi 25 mai, le nouveau conseil municipal est installé.

Vous découvrirez dans la rubrique Vie en Société le détail de cette installation ainsi que vos nouveaux élus.

Je renouvelle à nouveau mes remerciements à celles et ceux qui ont fait preuve de civisme et qui se sont déplacés lors du premier tour des élections municipales pour remplir leur devoir de citoyens malgré les conditions particulières de ce scrutin.



Roissy-en-France le 4 avril 2020, Madame Valérie PECRESSE a accompagné la livraison de masques.

Au moment où sortira ce bulletin, j'espère que nous aurons repris une vie sociale nous redonnant de l'espoir.

Bonne lecture

Dominique KUDLA

Billet de douleur

Les anciens du village et les élus ont eu la douleur de perdre deux anciens serviteurs de la cause municipale et associative.

Le premier, Alain LOUISMET, le 10 avril, à l'âge de 74 ans d'un cancer qui ne lui a laissé aucun espoir.

Il a été Conseiller municipal de 1983 à 2008.

Il avait eu la gentillesse dès 1983, lorsque la commune manquait de bâtiments, de laisser à notre disposition sa grange afin de stocker le matériel qui servait à nos manifestations en particulier la distribution des brioches, vieille tradition dont le dernier défilé s'est déroulé le 27 mai 2012 puisqu'elle ne drainait plus suffisamment de Villeronnais.

C'était un homme charmant que les turpitudes de la vie n'avaient pas aigri.

Nous avons eu le plaisir de le compter parmi les convives lors du repas des anciens le 5 décembre 2019.

Ce fut sa dernière sortie publique.

Le second, René LAMBERT, est décédé brutalement le dimanche 17 mai, à l'âge de 69 ans.

Nous avons retracé son action dans le bulletin municipal de janvier.

Il devait recevoir la médaille de la reconnaissance de la ville lors de la cérémonie des vœux. Pour des raisons personnelles, il n'avait pas pu être présent, ce que nous avons fortement regretté. Ainsi va la vie.

Ils méritaient l'un et l'autre, la reconnaissance de la commune, même si ce contexte nous prive d'obsèques dignes de ce nom et du recueillement de leurs proches et amis.

Alain et René avaient été conseillers municipaux en même temps de 1989 à 2008.

Nos pensées accompagnent leurs familles ainsi que toutes celles qui ont perdu un proche, que ce soit à cause du COVID ou de tout autre maladie.



VIE SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS

L'école et le confinement

A la suite des annonces du Président et du Ministre de l'Éducation Nationale, l'école a fermé ses portes mi-mars.

Une longue période s'est alors amorcée, pendant laquelle les enseignantes ont dû s'organiser et trouver les moyens de faire travailler les élèves à distance avec la collaboration des parents, que nous remercions.

Chaque enseignante a proposé aux élèves du travail sur des fichiers de l'école, sur fiches photocopiées, sur des manuels, des jeux en ligne en lien avec les apprentissages ou même des jeux à faire à la maison pour les plus jeunes. Des classes virtuelles ont été organisées pour certaines classes. Les maîtresses n'ont pas compté les heures de travail pour modifier leurs cours et leur système d'enseignement.

Le lien avec les familles a été dans la mesure du possible conservé. Appels téléphoniques et contacts par mail ont été les moyens de communication privilégiés. L'objectif principal étant d'éviter le décrochage des élèves notamment ceux les plus fragiles.

Toutes les sorties scolaires et les classes découvertes ont été annulées, engendrant une perte financière non négligeable. Cependant l'école remboursera intégralement chaque famille afin que personne ne soit sanctionné par cette période compliquée.



La réouverture de l'école

Afin d'organiser la réouverture de l'école, les enseignantes, la mairie, le personnel du centre de loisirs se sont réunis afin de définir les modalités d'accueil tout en respectant un protocole sanitaire très strict. La reprise s'est déroulée sereinement et progressivement. Nous remercions d'ailleurs Madame TERRIOT pour le matériel offert à l'école (thermomètres, gel hydro alcoolique...) en plus de celui fourni par la mairie, mais aussi pour sa présence le jour de la reprise. Elle a sensibilisé les enfants présents aux gestes barrières et pris en charge des ateliers autour du lavage des mains.



Les élèves sont accueillis tous les jours et à temps plein dans la mesure du possible. Une organisation spécifique dans les classes a été mise en place afin que toutes les mesures sanitaires soient respectées.

Les maîtresses continuent quant à elles, d'assurer la classe, mais aussi le suivi à la maison, ce qui n'est évidemment pas simple à gérer au quotidien en terme de charge de travail.



Leur engagement auprès de leurs élèves est à saluer, et je les remercie.

Le centre de loisirs accueille les enfants tous les jours ainsi que le mercredi tout en respectant également le même protocole. Le centre sera ouvert au mois de juillet et accueillera vos enfants.

Toute l'équipe pédagogique espère que tous les parents et les Villeronnais se portent bien et souhaite retrouver tous les élèves en forme à la rentrée de septembre.

Mesdames DINTZNER et SILVA



VIE EN SOCIÉTÉ

Alors que les premiers rayons de soleil pointent leur nez...

Le bien vivre ensemble passe par quelques règles incontournables, alors à toutes fins utiles, nous souhaitons en rappeler quelques-unes mais aussi faire appel au sens civique de chacun. Tout le monde aime profiter d'une grasse matinée mais aussi s'amuser entre amis n'est-ce pas ? Alors, que ce soit pour bricoler ou pour jardiner, n'oubliez pas que vous n'êtes pas seuls au monde... aujourd'hui le casse-pied c'est le voisin mais demain ce sera peut-être vous... Ainsi :

Les as du bricolage comme les mordus de la tondeuse peuvent s'adonner à leur sport favori :

- **En semaine : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30**

- **Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h**

- **Le dimanche et jours fériés : de 10h à 12h pour le jardinage uniquement de 16h à 19h.**

Les fêtards peuvent s'amuser autant qu'ils le souhaitent mais en respectant leur voisinage, sans provoquer de nuisances sur la voie publique et sans dégrader les espaces verts dont chacun souhaite pouvoir profiter aussi.

Différents arrêtés municipaux s'appliquent sur la commune – ils sont consultables en mairie et proscrivent notamment :

- Les feux et barbecues sauvages sur l'espace public,

- La consommation d'alcool sur la voie publique, de jour comme de nuit,

- **La circulation des scooters, motos et vélos sur les espaces verts. Les deux roues comme les rollers peuvent circuler mais sans gêner les autres usagers.**

- **Le manque de savoir-vivre de quelques possesseurs de chiens : ceux-ci doivent être tenus en laisse (encore plus ceux de catégorie 1) et ne rien oublier derrière eux après leur balade (rues et espaces verts compris). Pensez à ramasser les déjections de votre animal favori.**

- **L'abandon de déchets et autres détritiques sur les espaces publics.**

Concernant ce dernier point, nous rappelons aux Villeronnais que différents jours de collecte sont en vigueur sur la commune et qu'une déchetterie est à leur disposition à Louvres.



Vous aimez vivre à la campagne alors respectez votre environnement et rappelez-vous que tout dépôt en dehors des jours de collecte peut faire l'objet d'une amende.

- Ordures ménagères : Mercredi après-midi (les bacs sont à sortir le matin de la collecte avant 12h)

- Emballages et papier : Vendredi matin

- Déchets verts : Mercredi (bacs à sortir la veille au soir)

- Gros volumes : 2ème lundis des mois impairs

Par avance, merci de votre vigilance.



Un passage exceptionnel pour la collecte des encombrants est programmé le 19 juin.

Installation de la nouvelle équipe municipale

Avant toute chose, merci aux électeurs qui se sont déplacés, en dépit des circonstances inédites et de la polémique autour de ces élections, pour accorder leur confiance à la liste « Ensemble pour Villeron ». La nouvelle équipe a ainsi pu être élue dès le 1er tour, le 15 mars dernier avec 216 suffrages exprimés pour 269 votants pour le mandat 2020-2026.

Il aura cependant fallu attendre plus de deux mois pour que puisse être organisée l'installation du nouveau conseil municipal, lundi 25 mai. Exceptionnellement, cette séance s'est tenue à huis clos pour cause de Coronavirus, encore lui, de façon à éviter tout regroupement trop important contraire aux règles sanitaires encore en vigueur et avec le maximum de précautions : distance réglementaire entre les 15 élus, manipulation minimale du matériel de vote sans oublier le port du masque...une installation qui restera dans les mémoires.



Avant de procéder au vote, Dominique KUDLA a demandé 1 minute de silence en mémoire de deux anciens élus, récemment disparus : Alain LOUISMET et René LAMBERT, tous deux Conseillers Municipaux sur la période 1989 à 2008.

Après lecture des traditionnels articles de loi, les 15 élus ont procédé à **l'élection du Maire, Dominique KUDLA**, qui avec 15 voix Pour, débute ainsi son second mandat. S'en est suivi, toujours par un vote à bulletin secret, l'élection des Adjointes et Adjointes Déléguées, tous élus à l'unanimité :

1er Adjoint : Lionel PLASMANS

2nd Adjoint : Sylvie MORAT

3ème Adjoint : Christian MAUCLER

Conseillers Délégués : Benoît BAZIER et Christophe DUPUIS.

Ils seront épaulés dans leur mission par 9 Conseillers Municipaux :

Cathy CAUCHIE - Catherine JOËL - Valérie TRETARRE - Thomas TORDJMANN - Isabelle VINETOT - Alexandre VANSON - Isabelle DEDIER - Emmanuel SILVA - Elodie LEMERY

A l'issue de ces votes, les adjointes et conseillers fraîchement élus ont entériné les 29 délégations consenties au maire qui lui permettent de gérer les affaires courantes de la commune sans recourir systématiquement à un vote du conseil. Puis le Maire a procédé à la lecture de la Charte de l'élu dont vous trouverez les articles ci-dessous.

« Charte de l'élu local »

« 1. L'élu exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

« 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

« 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

« 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

« 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

« 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

« 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Avant de clôturer cette installation, la date du prochain conseil a été fixée au 1er juin pour très vite enchaîner sur les sujets restés trop longtemps en suspens : vote du budget primitif, des impôts locaux 2020, subventions aux associations... bref la routine municipale reprend mais, avec ce que nous venons de vivre, nous savons désormais que nous devons être préparés à tout !

Sylvie MORAT



Le nouveau conseil et la secrétaire de mairie de gauche à droite :

Christophe Dupuis, Isabelle DEDIER, Christian MAUCLER, Catherine BONNAY (secrétaire de mairie), Valérie TRETARRE, Isabelle VINETOT, Cathy CAUCHIE, Dominique KUDLA, Alexandre VANSON, Sylvie MORAT, Catherine JOËL, Thomas TORDJMAN, Elodie LEMERY, Emmanuel SILVA, Lionel PLASMANS et Benoit BAZIER

Respect des règles de vie en collectivité

Beaucoup de nouveaux résidents ont lancé des travaux en respectant le cahier des charges qui leur a été remis lors de l'acquisition de leur logement. Toutefois, au niveau de l'occultation des clôtures afin d'avoir plus d'intimité, même si cette clause n'était pas spécifiée, vous avez été nombreux à mettre en place des matériaux visuellement de qualité.



Par contre, d'autres laissent à désirer, telles les clôtures en bois « de couleur bois, ce qui n'est pas heureux, ou des bâches qui flottent au vent.

Certains, peu respectueux des règles d'urbanisme demandent des autorisations de travaux ou permis de construire pour des aménagements strictement interdits dans le cahier des charges du lotissement « Les Vergers de Saint Germain », qu'il s'agisse de NEXITY ou de FRANCE PIERRE.

Nous ne pouvons pas tolérer de dérapage vis-à-vis des propriétaires qui eux, respectent les règles.

Autre point sensible, l'émergence d'abris de jardins qui sortent de terre tels des champignons.

Même si la superficie de la majorité de ces abris ne dépasse 5 mètres carrés, il

vous appartient de formuler une déclaration préalable de travaux auprès du service urbanisme de la mairie dès lors que la surface est comprise entre 5 et 20 mètres carrés.

Sachez que cette démarche vous préserve de contestations de riverains. Par ailleurs, il vous appartient de les déclarer à votre assureur afin de vous garantir contre les risques de destructions surtout si vous y stockez l'essence pour votre tondeuse.

Autre rappel, l'entretien à l'extérieur de votre clôture côté trottoir vous appartient. C'est également une marque de respect pour les voisins qui doivent supporter la vue de ces mauvaises herbes qui en plus prolifèrent, voir photo ci-contre.

La vie à la campagne entraîne un minimum d'efforts.



France Pierre

Les travaux de la deuxième phase de construction des logements chez France Pierre auront connu les affres des conditions atmosphériques exécrables pendant trois mois rendant l'avancée des travaux compliquée et éprouvante pour les salariés.

Lorsque les conditions climatiques se sont améliorées, il a fallu interrompre ce chantier à cause du Corona virus.



Depuis la mi-mai les entreprises sont à nouveau sur le site.

Les travaux de gros œuvre immeuble et pavillons devraient être achevés d'ici la fin juin.

Pourront alors commencer les travaux de finitions intérieurs et les ravalements.

Parallèlement tous les travaux sur les réseaux pourront démarrer.

Le Maire, Dominique KUDLA



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cérémonie Charte Qualité



Le vendredi 28 février s'est déroulée à l'Institut des Métiers et de l'Artisanat de Roissy Pays de France à Villiers le Bel la 6ème cérémonie Charte Qualité 2020.

La Charte Qualité repose sur une démarche de progrès qui permet aux artisans de bénéficier d'un regard extérieur sur les points forts et les points à améliorer de leur entreprise. L'accompagnement est gratuit, seule une participation de 50 euros est demandée pour obtenir le kit de communication si l'entreprise est labellisée. La Charte Qualité permet aux artisans de valoriser leur savoir-faire et leur professionnalisme auprès de leur clientèle.

En ce sens, elle est un véritable outil de développement pour les entreprises engagées et un gage de qualité pour le grand public. Les entreprises non reçues pourront bénéficier de formation ou de conseils par les Chambres de Métiers.

La 3ème convention a été signée en juin 2019 entre les Chambres de Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise et de Seine et Marne et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour une durée de 3 ans, favorisant la mise en place d'actions en faveur des entreprises artisanales du territoire, à mettre tout en œuvre pour accompagner la création, la transmission, et la reprise d'entreprises artisanales, afin de développer et de conserver les compétences et les emplois sur le territoire.

Cette manifestation était présidée par :

-Madame Elisabeth DETRY **(1)**, Présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine et Marne,

-Monsieur Jean Louis ORAIN **(2)**, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise,

-Monsieur Patrick RENAUD, Président de la communauté d'Agglomération Roissy Pays de France était représenté par Madame Ilham MOUSTACHIR **(3)**, Vice-Présidente en charge de la Formation, l'emploi et l'Insertion professionnelle.

C'est Monsieur Yves COJANDASSAMY **(4)** Directeur de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Val d'Oise qui coordonnait la cérémonie.

Cette année, 49 candidats sur 23 communes de Roissy Pays de France étaient conviés. 46, pour le label Qualité Confiance et 3, pour le label Qualité Performance. Le label Excellence qui incorpore une clause «développement durable» trop contraignante pour les artisans n'a vu aucun entrepreneur pour l'instant s'inscrire dans cette démarche.





Trois chefs d'entreprise installés à Villeron ont pu recevoir le précieux sésame, créé en 2014 pour valoriser le travail des artisans qui en bénéficient. Tous sont labellisés pendant un an, avec la possibilité de conserver leur certification d'année en année.

C'est ainsi que la **société SAGA CHOCOLAT** était récompensée pour la 5ème fois, la société Nord Carrosserie Peinture du **groupe LENORMANT**, pour la 3ème fois dans la « Catégorie Confiance » et la **société EUROTECHNIC ACTION** pour la 6ème fois, avec un degré de performance valorisé, « Catégorie Performance » depuis 2016.

C'est Monsieur **Philippe LETIENNE** co-gérant de la Société **EUROTECHNIC ACTION** avec Monsieur **Didier CABARET** qui est venu récupérer le Prix. Les sociétés SAGA CHOCOLAT et LENORMANT n'avaient pas pu être représentée.

Dominique KUDLA

TRAVAUX



Entretien des espaces verts

Nous avons pu assurer l'entretien de tous nos espaces verts, même si le challenge était compliqué.

Nos deux salariés font face à l'entretien de petites parcelles.

Pour les travaux plus conséquents, entretien des grandes surfaces, taille des arbres, préparation du terrain et ensemencement de la clairière, nous avons fait appel à l'entreprise paysagiste Nature et Paysage. Pour ceux qui fréquentent le bois, les tempêtes cet hiver ont couché de nombreux arbres qui pour certains ont encombré les chemins.

Les services de l'**ONF** mandatés par la Communauté d'agglomération sont passés les 27 et 28 mai afin de rétablir l'accès à tous ces chemins ce qui a permis à **Monsieur TOURNEMOLLE** le 2 juin de procéder au fauchage de l'herbe et permettre ainsi une déambulation plus

sécurisée sur ces allées.

A l'approche d'un été qui risque d'être chaud, ce havre de fraîcheur devrait être apprécié des marcheurs.



École maternelle

Les travaux de finition au sein de l'école maternelle avancent dans des conditions acceptables, malgré les contraintes liées au COVID 19.

La pose de l'escalier central d'une haute qualité s'est déroulée du 30 mars au 3 avril. C'est la **société MORO** qui a obtenu ce marché et nous sommes satisfaits de ce travail.

Les travaux électriques réalisés par la **Société EUROTECHNIC ACTION** et les faux plafonds mis en place par la **société MARLIER** sont en phase d'achèvement.





Restent à réaliser le sol du préau, ainsi que celui du patio, la pose des sols souples sur les deux niveaux et la mise en place de la rampe d'escalier et le garde-corps de l'escalier.

La **société EMULITHE** vient d'achever ce que j'appelle l'**Agora** qui permettra d'animer la cours de récréation et favorisera les activités d'éveil en permettant aux enfants d'être assis.

Nous avons programmé la mise en place de l'enrobé dans la deuxième quinzaine d'août.

Nous tablons sur une livraison de ce bâtiment après les vacances de Toussaint.



Dans le même temps, **Monsieur MARTINS** a procédé à la suppression des poteaux en PVC autour de l'ancienne école qui n'apportaient rien au niveau décoratif et risquaient d'être un sérieux problème de sécurité pour des élèves de maternelle.

Toujours dans l'ancien groupe scolaire, la **société ESTRADE** a procédé au remplacement de la porte d'entrée principale qui avait subi les affres du temps et les passages soutenus pendant 28 ans et ne remplissait plus les conditions de sécurité requises.



L'Ecurie

Depuis le 13 février, nous sommes devenus propriétaires des dépendances situées au 1, rue de l'Ormet.

Elles sont situées au centre d'un groupe de bâtiments qui constituaient la **ferme de Monsieur COMPAGNON**.

C'est la raison de sa dénomination l'Ecurie.

Nous avons pu commencer les travaux de sécurisation du bâtiment et la construction d'un mur de séparation avec l'un des propriétaires.

C'est l'entreprise de **Monsieur Acacio MARTINS** qui est chargée des travaux.



A terme, ces dépendances permettront à la Mairie d'aménager un atelier complémentaire.

Dominique KUDLA

VIE ASSOCIATIVE

R.E.V.E.S.

Chers adhérents,

Nous espérons tous un retour à la vie normale, le plus rapidement possible, mais dans de bonnes conditions.

Nous n'avons rien à ajouter au bulletin si ce n'est que chacun devrait prendre soin de soi et des autres et respecter les gestes barrières.

A très bientôt.

10 Vous souhaitez nous faire part d'une idée, vous souhaitez rejoindre notre association ? Contactez-nous par mail associationreves95@gmail.com ou par téléphone au 06.35.13.32.56.

Clarinda DIAS

VIE ASSOCIATIVE



CLUB « LES GENS HEUREUX DE VILLERON »



Les fêtes passées, c'est début janvier que nous nous sommes retrouvés pour déguster des galettes des rois.

Le 20 janvier 2020, nous avons été conviés à notre Assemblée Générale, afin de prendre connaissance à la fois du compte rendu d'activité, du bilan financier, et du renforcement au sein du bureau en la personne de Sylvie, notre infirmière de Villeron, qui nous pensons par son dynamisme et sa gentillesse, nous apportera bien des idées de sorties et autres.

En février, chacun et chacune des adhérents se sont exercés à la confection de crêpes toujours bien appréciées.

Appréciables également, nos rencontres qui nous permettent à la fois, des discussions diverses et variées, et de participer à des jeux de sociétés et de nous défier au bowling et là, la compétition est toujours à l'ordre du jour.

Quelques adhérents ont pu assister à une séance de cinéma et voir le film "L'esprit de famille" avec Guillaume de TONQUEDEC, François BERLEAND, Josiane BALASKO, Isabelle CARRE et Jérémy LOPEZ, qui a bien plu dans l'ensemble.

Cette année, nous avons testé pour la Saint Valentin, un restaurant portugais, situé à Thiverny, où l'accueil, le repas et le service étaient irréprochables.

Malheureusement au début du mois de mars, par décision gouvernementale, nous avons dû cesser toutes rencontres et regroupement, suite à cette pandémie Covid-19.



A ce moment-là, entre adhérents du club, une certaine solidarité s'est constituée du fait du confinement, entre les courses alimentaires et les déplacements médicaux, sans compter le maintien des appels téléphoniques réguliers et SMS afin de prendre de leurs nouvelles.

Nous voulons également souligner l'engagement de notre infirmière Sylvie TERRIOT, qui a su à la fois gérer sa tournée habituelle, le suivi des malades du coronavirus, et certains des adhérents touchés également par ce virus. Elle a fait preuve d'un dévouement remarquable ne comptant pas ses heures et d'une humanité reconfortante, nous la remercions chaleureusement.

Christiane JACQUES

VIE ASSOCIATIVE



Depuis le 16 mars 2020, l'ensemble des activités de l'ASL Villeron a été mis en pause comme partout en France.

Les tournois interclubs de tennis et de badminton ont été annulés. Les rencontres pétanques de l'été ne pourront pas avoir lieu.

L'assemblée générale qui a lieu en juin sera reportée à une date ultérieure.

Il en est de même pour l'atelier mosaïque que nos licenciées ont hâte de retrouver.

Dans l'attente des nouvelles dispositions du gouvernement, nous informerons nos adhérents dès qu'il sera possible de reprendre notre vie associative et dans quelle conditions.

En attendant, prenez bien soin de vous et de vos proches en appliquant bien les gestes barrières.

Cyrille GUILLAUME

11

INFOS COMMUNALES

Naissances

- MENOVAR Safa née le : 15 février 2020 à VILLEPINTE (93)
- HAMON June, Mila née le : 04 avril 2020 à GONESSE (95)
- ROUSSEL Soan, Junior né le : 16 avril 2020 à GONESSE (95)
- LAU Jaylan, Nouchoua né le : 22 avril 2020 à LE BLANC-MESNIL (93)
 - BARNEBOUGLE SPILTHOOREN Spencer, Alicia née le : 10 mai 2020 à GONESSE (95)
 - BRIDAULT Léia, Valérie, Sandra née le : 21 mai 2020 à LE BLANC-MESNIL (93)

Décès

- Monsieur LOUISMET Alain
Décédé le : 10/04/2020 à GONESSE dans sa 74ème année.
- Monsieur LAMBERT René
Décédé le : 17/05/2020 à VILLERON à l'âge de 69 ans.

Mairie de villeron

25, rue Saint-Germain - 95380 VILLERON
Tél. : 01 34 68 15 00 - Fax : 01 34 68 27 20
contactvilleron@roissy-online.com

Nouveaux horaires d'ouverture de la Mairie à compter du 8 juin 2020.

Lundi : 9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 18 h 00
Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi : 13 h 30 à 18 h 00
Vendredi : 9 h 00 à 12 h 00 - 13 h 30 à 16 h 00
Fermé le MARDI, le JEUDI matin et le SAMEDI

Autorisation de sortie du territoire (AST)

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger doit avoir une autorisation de sortie du territoire (AST) s'il n'est pas accompagné par un responsable légal. Un enfant voyageant seulement avec son père ou seulement sa mère n'en a donc pas besoin. L'AST est un formulaire établi et signé par le titulaire de l'autorité parentale. La copie d'une pièce d'identité du parent signataire doit être jointe au formulaire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans l'un de ses parents doit avoir les documents suivants :

- Original du formulaire cerfa n°15646*01 d'autorisation de sortie de territoire, signé par le titulaire de l'autorité parentale
- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport + visa si nécessaire selon le pays de destination Consultez les conseils aux voyageurs sur le site diplomatie.gouv.fr
- Copie d'un justificatif d'identité du parent signataire (carte d'identité, passeport)
Le justificatif d'identité doit être valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
Si le parent n'a pas l'autorité parentale : carte professionnelle, carte d'identité ou passeport de la personne titulaire de l'autorité parentale.

Aucun autre document (par exemple, livret de famille) ne peut être exigé lorsque le mineur passe la frontière, y compris si le mineur porte un nom différent que le parent signataire de l'AST.

Calendrier 2020 pour la collecte des déchets.

Distribué dans vos boîtes aux lettres, il est aussi accessible sur le site « SIGIDURS », sur le site de VILLERON et également en Mairie.
A noter, une collecte exceptionnelle des encombrants est prévue le 19 juin.



Bientôt 16 ans ? pensez au
RECENSEMENT
à la mairie du domicile

Une attestation vous sera remise

Le recensement est obligatoire, il est à réaliser entre le jour du 16^{ème} anniversaire et la fin du 3^{ème} mois suivant

L'attestation de recensement est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

Journée de défense et de citoyenneté

Vous pouvez accomplir cette démarche directement auprès de la mairie, en vous munissant d'une pièce d'identité, d'un livret de famille et d'un justificatif de domicile (- 3 mois).

Ou bien via le site MAJDC.FR



Photos insolites

Autoroute A1
le dimanche 29 mars 2020
à 11h00

